



AG IFOREP du 17.12.2020

PROJET DE BAISSSE DES TARIFS 2021 ET POUR 2022 PROJET DE PRINCIPE DE REDUCTION DE LA DUREE ET DES TARIFS

Résolutions N° 6 et 7 : Note d'intention

Comme pour la résolution N°4, le conseil d'administration de l'Institut s'est appuyé sur le travail fourni par le même groupe ayant fourni des éléments pour l'évolution de la cotisation.

Cela étant les propositions contenues dans les délibérations 6 et 7 ne pourraient pas vous être proposées dans un contexte de situation financière difficile comme cela a été le cas notamment depuis 2017. Comme indiqué dans le rapport du trésorier et confirmé par notre commissaire aux comptes la situation de l'Institut est stabilisée au 31.12.2019.

Elle permet une première baisse de la cotisation dès 2021.

A noter que ces tarifs devront figurer dans le dossier de demande de renouvellement de l'habilitation délivrée par la tutelle.

En fonction des résultats comptables et financiers 2020, exercice très perturbé par le COVID, puis des perspectives futures au-delà de 2021, nous vous proposons à cette assemblée de voter un « principe révisable » de réduction de la durée de certains stages et concomitamment des tarifs à partir du 01.01.2022, selon la situation qui sera celle de l'institut et de nos Organismes lors de la prochaine AG décisionnelle.

De plus, afin d'argumenter et en quelque sorte assurer les propositions qui vous sont faites, le CA s'est appuyé sur deux études menées par les services en interne.

Pourquoi ces propositions de modifications ?

Comme pour les cotisations, les interventions de plusieurs CMCAS, lors de la dernière AG se sont focalisées sur la tarification qui pourrait être un frein à la formation BAFA et BAFD. Le débat a porté sur la tarification non différenciée entre adhérents et non adhérents, sur le financement des quotas BAFA. Comme pour les cotisations la tarification actuelle pourrait être un frein à l'adhésion à IFOREP. De même, elle peut inciter certaines CMCAS désireuses de former plus de candidats (hors quotas) à s'orienter vers l'externe.

Financement des quotas BAFA

Comme vous le savez, chaque année, la CCAS (adhérente) commande à IFOREP un certain nombre d'actions de formation afin de répondre à ses besoins d'encadrement selon un « cahier des charges » qu'elle seule détermine : Pour les BAFA, le besoin national est réparti par la CCAS entre toutes les CMCAS selon le nombre d'enfant affectés en 6/8 et 9/11 ans de l'été précédent.

IL s'agit d'une règle interne à la CCAS. IFOREP n'a pas à s'immiscer dans cette règle et facture la CCAS selon sa commande.

Pour cela, nous considérons que la situation actuelle n'est pas à modifier (Voir ci-après*).

Tarifs appliqués depuis 2017 (rappel) et en rouge le tarif moyen des autres organismes :

BAFA session générale	750€ pour 10 jours / 554€ pour 8 jours soit 693€ pour 10 jours
BAFA Approfondissement	500€ pour 6 jours / 453€ pour 6 jours
BAFA Qualification	700€ pour 10 jours / 584€ pour 8 jours
BAFD session générale	900€ pour 10 jours / 670€ pour 9 jours soit 743€ pour 10 jours
BAFD Perfectionnement	550€ pour 6 jours / 484€ pour 6 jours

Proposition du CA tarification exercice 2021 (Résolution 6)

- ⇒ Pas de double tarification quotas BAFA CCAS (*)
- ⇒ En fonction du peu de cas répertoriés pas de double tarification en 2021
- ⇒ Baisse de tarifs en 2021 selon les données suivantes (voir résolution N°6)

BAFA Session générale	690€ au lieu de 750€
BAFA Approfondissement	470€ au lieu de 500€
BAFA Qualification	inchangé 700€
BAFD Session générale	810€ au lieu de 900
BAFD Perfectionnement	inchangé 550€

Simulation analytique de la baisse 2021

Elle a été effectuée sur la base des effectifs de stagiaires et des comptes de l'exercice 2019.

Elle génèrerait une baisse du résultat analytique de la formation socio-éducative d'environ 33 000€ s'établissant alors à + 14 000€.

Rappel : l'excédent de production 2019 s'établit à + 36 000 et l'excédent total s'établit en 2019 à 97 000€

PROPOSITION DU CA Durées et Tarifs Exercice 2022 (à confirmer par l'AG en 2021) Résolution 7

La durée : elle est supérieure à ce que la réglementation exige concernant la formation BAFA (+2j) et formation BAFA (+1j) – Voir ci-dessus

A l'origine, ces jours supplémentaires étaient consacrés à une formation spécifique « Activités sociales » avec la présence d'un élu. A cette époque l'IFOREP n'était pas habilité et travaillait en partenariat avec d'autres associations.

Depuis 1982, IFOREP est habilité mais les durées supérieures ont été maintenues.

Même si nous voulons que nos spécificités continuent d'irriguer nos formations et nos approches pédagogiques, le maintien de ces durées supplémentaires ne se justifie plus. L'exigence réglementaire repose sur une formation dispensée pour tout type d'organisateur d'ACM. Nous maintenons toutefois

l'organisation des formations sous forme de l'internat eu égard aux ambitions pédagogiques et en valeurs que nous réaffirmons.

Les tarifs 2022 : diminuer la durée des stages concourt à des coûts moindres. Cela étant leur diminution ne concernerait pas tous les postes sachant que certaines dépenses resteraient fixes : transport, dimension culturelles, encadrement des formations, documentation etc.

Le souci du CA est d'adopter une tarification qui permette à l'institut de se rapprocher de la tarification des autres organismes.

Simulation de la baisse 2022 des tarifs et diminution de la durée :

BAFA Session générale	600€ pour 8j	au lieu de 690€ pour 10j
BAFA Approfondissement	470€ pour 6j	Idem
BAFA Qualification	700€ pour 8j	Idem
BAFD Session générale	790€ pour 9j	au lieu de 810€ pour 9 jours
BAFD Perfectionnement	500€ pour 6j	au lieu de 550€ pour 6 jours

Comme précédemment elle a été réalisée sur la base des comptes et informations analytiques 2019.

Elle fait apparaître un résultat de production (stages) positif de 14 000€ environ

En conclusion le coût de la baisse des tarifs serait peu ou prou absorbé par la diminution de certaines charges résultant de la réduction de la durée de stages.

A noter : l'ensemble des tarifs ci-dessus s'entend en Internat sachant que les autres organismes proposent des stages en externat avec ou sans ½ pension à des tarifs moindres.

En fonction de ce qui précède, le CA vous propose d'adopter les résolutions 6 et 7

Pour le CA
Bernard BRET
Trésorier d'IFOREP